

ASSEMBLEE GENERALE

PV Assemblée générale du 04 septembre 2026 à Marloie

1) Vérification des pouvoirs

a) Procurations

b) Nombre de votants

37 clubs présents (dont 1 sans procuration)

12 clubs représentés

0 club absent

2) Approbation du PV de l'AG précédente

Approuvé à l'unanimité.

3) Allocution du président

Comme de coutume nous allons observer une minute de silence à la mémoire de nos chers disparus, de celle de Laurent COPUS du club d'Athus, que j'ai malencontreusement oublié lors de l'AG de mai.

Pendant les vacances, deux figures marquantes du tennis de table belge nous ont quittés. Tout d'abord, Jacques DENYS qui fut Vice-Président National et Président du tennis de table flamand pendant des décennies. Et ensuite, Isabelle BEUMIER, une juge-arbitre de renommée internationale, que certains d'entre vous ont certainement croisé dans les allées de Louvain-la-Neuve.

Je vous demande de vous lever pour une minute de recueillement ...

Et comme toujours, je vais enchaîner par une série de remerciements.

D'abord merci à vous tous d'être présents pour une AG qui vous intéresse, a priori un peu moins, mais surtout merci d'œuvrer pour le tennis de table. Un merci particulier au club de Famenne pour son accueil. Bien sûr merci à nos entraîneurs et à nos arbitres sans qui tout serait plus compliqué.

Merci, bien sûr à mes collègues du CP pour leur engagement bénévole à toute épreuve.

Aujourd'hui, j'aimerais faire l'éloge de quelqu'un qui fort heureusement est toujours vivant. Jean-Marie GUEBS, qui a marqué l'histoire provinciale pendant des décennies, a décidé, à l'aube de ses 78 ans, de raccrocher définitivement. Nous l'avons tous connu comme l'homme-orchestre de l'arbitrage provincial car il ne s'est jamais contenté d'être arbitre, il fut aussi juge-arbitre dans maintes compétitions provinciales, il a officié un nombre incalculable de fois à Virton en superdivision. Mais en plus de cela, il a été le formateur de plusieurs générations d'arbitres et pendant ces formations, vous étiez accueillis comme des rois à son domicile. Il était, notre représentant de l'arbitrage, à l'échelon supérieur. Non content de cela, il gérait la trésorerie et chaque mois chaque arbitre était rémunéré pour ses prestations... Avant chaque compétition provinciale, il adressait un petit rappel aux différents officiants au cas où ils auraient omis de consulter leur agenda. C'était le papa des arbitres provinciaux. Jean-Marie, merci pour tout, tu nous manqueras. J'aimerais que vous l'applaudissiez comme il le mérite.

Redevenons plus terre à terre, et dans votre farde, vous trouverez un rappel de la procédure en matière de certificats de bonne vie et mœurs qui est obligatoire pour les entraîneurs. Questions et réponses éventuelles dans le point 13.



Petite modification provisoire pour les compétitions nationales (Critérium National des Jeunes, Championnats de Belgique), pour cette saison uniquement, les inscriptions seront facturées au club. Cela est motivé par la volonté de ne plus récolter le paiement en liquide ; certains d'entre vous ont connus les files interminables aux caisses dans la cafétéria du Blocry. Et d'autre part, un problème informatique a retardé la mise en place du nouveau système qui prévoit que l'inscription sera validée uniquement après paiement du montant prévu à cet effet.

Dans votre farde, il est question aussi des matches non joués en interclubs. Ce point a été modifié suite aux nombreuses plaintes de médecins sollicités pour délivrer des certificats médicaux afin d'éviter une perte de point et l'amende. La production d'un certificat médical n'empêchera que l'amende et non la perte de points. Comme l'amende est généralement payée par le club ... tirez vous-mêmes les conclusions.

Sur le même document, se trouvent les précisions concernant la double appartenance et notamment le nombre de matches que devra disputer un joueur en D.A. lors du 1^{er} tour pour être qualifié pour le 2^{ème} tour. Nous avons reçu plusieurs questions à ce niveau et finalement le Conseil d'Administration National a tranché.

Parlons un peu de la labélisation : dans votre farde vous trouverez la liste des clubs inscrits à la labélisation et le résultat de la saison passée. Pour info, sur votre document se trouvent les récompenses provinciales tandis que l'AFTT distribue 1.200,00 € pour l'or, 800,00 € pour l'argent et 400,00 € pour le bronze, les labels jeunes et féminins bénéficient de 125,00 € ... Je vous engage, quand même à tenter l'aventure, l'inscription est gratuite et tout ce que vous risquez, c'est de gagner de l'argent.

Si vous avez lu le bilan de la saison écoulée, vous avez constaté que notre situation financière est très saine. Nous avons donc décidé de ne plus mettre en réserve nos bénéfices mais de les partager avec les clubs qui ont beaucoup de jeunes en formation. Nous avons mieux récompensé les plus jeunes, car le travail de formation est beaucoup plus ardu pour les tout petits. Pour votre gouverne, nous n'avons rien inventé car il y a une quarantaine d'années, l'Adeps intervenait semblablement pour les jeunes affiliés de chaque club. Si vous êtes d'accord, nous continuerons cette politique pendant toute la législature. Je vous invite à lever la main si vous le voulez.

Il est temps, maintenant que je vous parle du référendum que nous avons promis lors de l'A.G. de mai. Tout d'abord, la demande a été adressée à 147 dirigeants (P-S-T) et nous avons obtenu 61 réponses, soit environ 40 %. Chiffre normalement insuffisant pour continuer l'analyse.

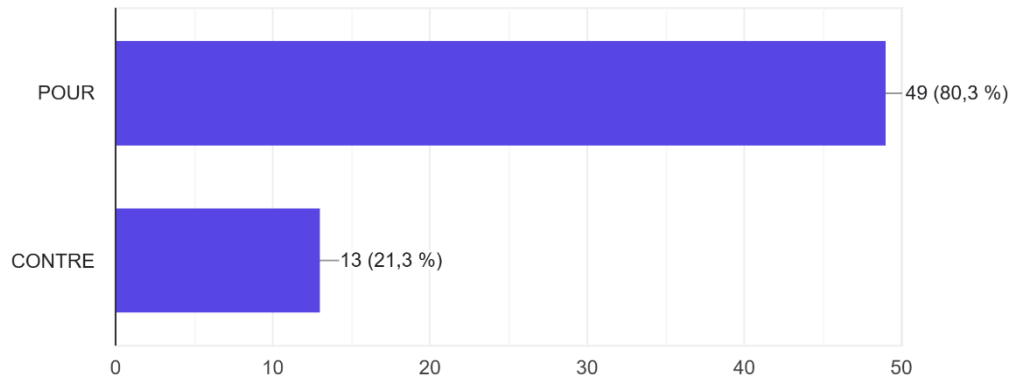
Puisque certains pensaient que le CP Lux allait changer l'interclubs dès cette saison, je vous détrompe, d'abord le mode de déroulement de l'interclubs est l'apanage du National et des Ailes. Et la procédure de modification est longue et compliquée. Il faut introduire une demande de modification des R.S. au plus tard le jour du Conseil National de septembre. En l'occurrence, cette année, le dimanche 13 septembre. Ces propositions sont discutées voire amendées lors du CN de décembre et le vote intervient lors du CN de février. Si le vote est favorable, l'application, en cas de modification mineure a lieu dès la saison suivante. En cas de modification profonde, qui nécessite une grosse adaptation des programmes informatique, la mise en œuvre est postposée d'une saison. Ceci pour que vous compreniez bien que les changements sont difficiles, d'autant qu'il faut une majorité des 2/3 pour que la proposition soit acceptée.

Je pense, et c'est sans doute ma faute, que tout le monde n'a pas compris que les 3 premières propositions sont incompatibles entre elles.

Passons à l'analyse proprement dite :

1 Conservation du Système de liste de forces avec index

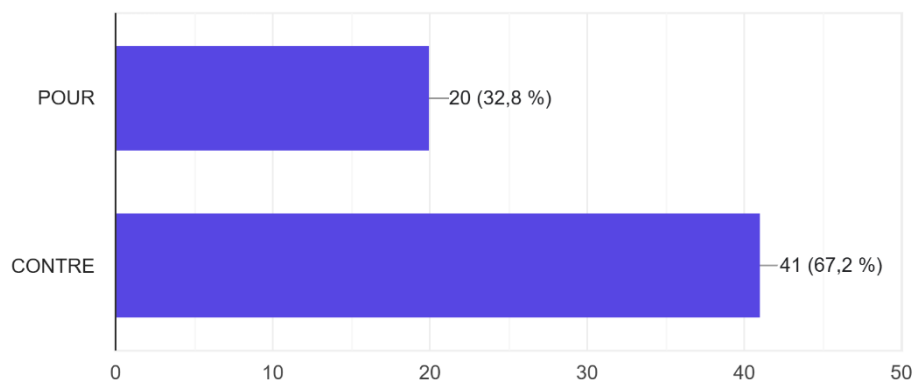
61 réponses



Quand je lis ce résultat, je devrais m'arrêter là mais au vu du ressenti, j'ai l'impression que cela résulte en partie de l'explication pas assez claire de ma part. Et cela me conforte dans l'idée que les gens n'aiment pas le changement.

2 Application du système de noyau

61 réponses

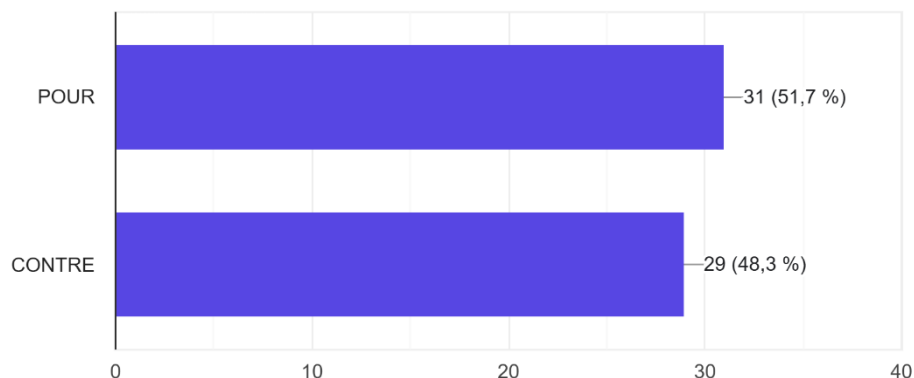


Ce résultat me déçoit beaucoup mais je pense que je n'ai pas réussi à faire comprendre que ce système était le plus souple et celui qui protégeait le plus les clubs et permettait de lutter le plus efficacement contre les abus de liste de force vis-à-vis des petits clubs.

L'AFTT a CEPENDANT décidé d'introduire une proposition de modification en présentant ce système au CN.

3 Proposition HONDELANGE

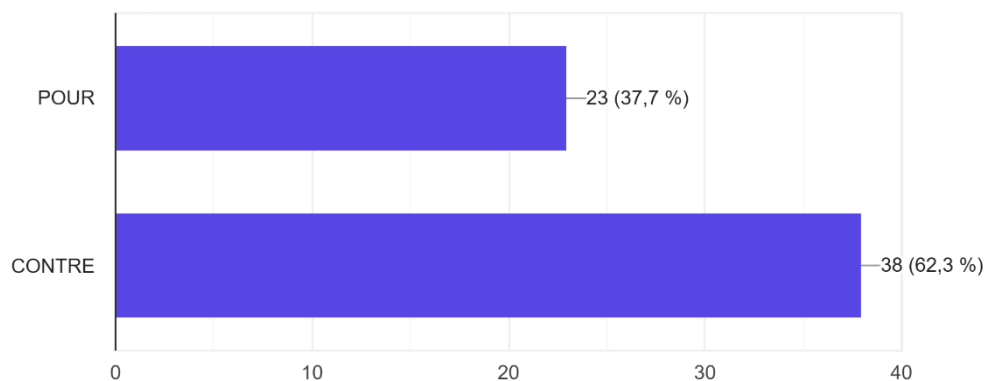
60 réponses



Magnifique résultat pour cette proposition que le CP Luxembourg soumettra au vote du CN dès cette saison.

4a REGLE DES FORFAITS VARIANTE 1 : - 3pts (2e fft)

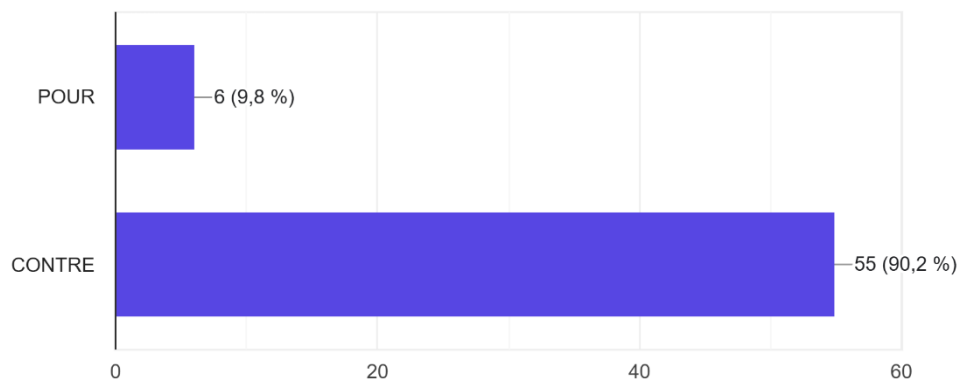
61 réponses



Cette proposition, formulée par M. Hugues LECOMTE de Chêne Al’Pierre, présente suffisamment d’intérêts que pour être présentées au CN.

4b REGLE DES FORFAITS VARIANTE 2 : 2e fft = ffg

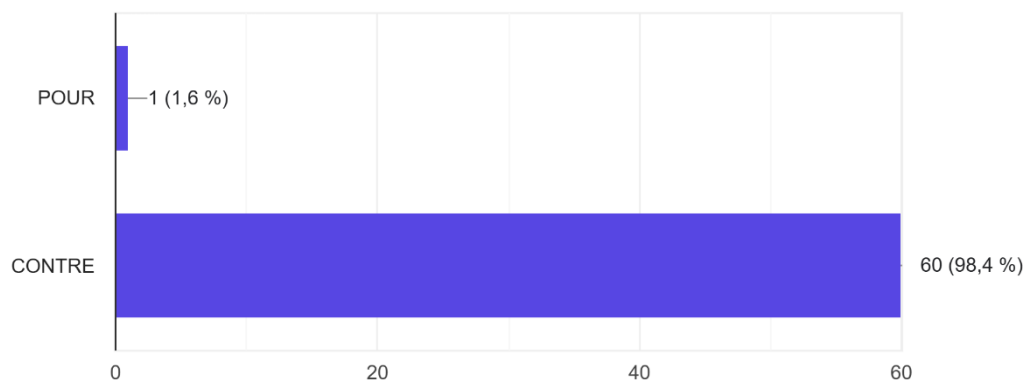
61 réponses



Proposition sévère mais très dissuasive pour les forfaits tactiques.

4c REGLE DES FORFAITS VARIANTE 3 : fft = ffg

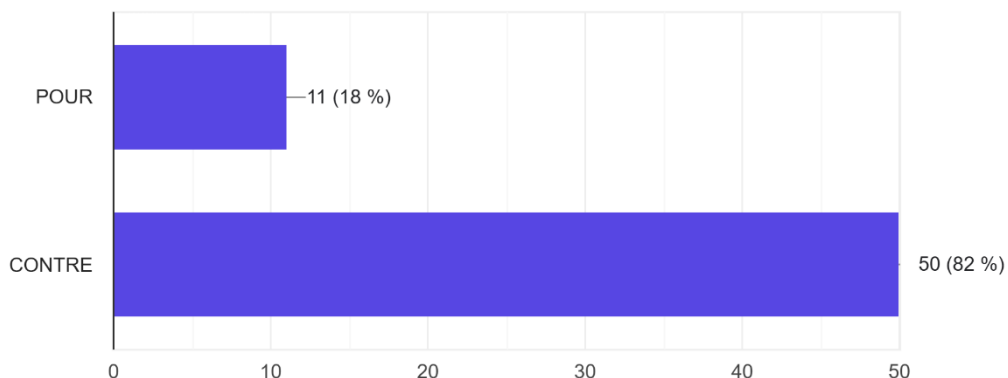
61 réponses



Il faut bien avouer que c'est très sévère mais c'est appliqué dans plusieurs interclubs européens.

5a REGLE DES WO VARIANTE 1: SI WO = - 1pt

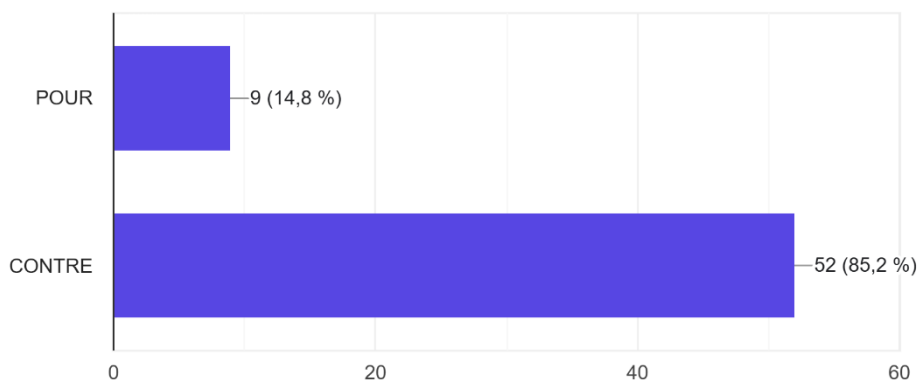
61 réponses



Cette proposition est appliquée par la province de Liège qui est de très loin la province où il n'y a quasiment pas d'équipes incomplètes.

5b REGLE DES WO VARIANTE 2 : 4X avec WO = fft

61 réponses



Un peu sévère mais le raisonnement peut se défendre.

Voilà, nous pourrions encore débattre de cette thématique lors des débats éventuels de fin d'assemblée.

Le CP Luxembourg présentera à nouveau sa proposition visant à permettre un nombre illimité de dames sur la liste de Forces messieurs, quelle que soit le nombre d'équipes dames.

Bon j'espère que je ne vous pas trop ennuyé et je vous souhaite une bonne fin d'AG.



4) Rapport de la secrétaire

→ Secrétariat

Pour toute demande de renseignement : de préférence par mail cindygrevisse@yahoo.fr

Par téléphone = laisser un message vocal audible !

→ Interclubs

- Attention aux modifications de calendriers qui ont eu lieu (horaires d'équipes, FFG...).
- Athus revient dans sa salle à la Rue Neuve.
- Rulles est découpé en deux, il n'y a plus de pont sur la rivière. Prévoir 10-15 minutes de trajet supplémentaire.
- Les clubs qui jouent dans les halls sportifs : ça devient de plus en plus compliqué ; il va certainement falloir mettre 2 numéros aux plus gros clubs.
- Réflexion : faire une demande de modifications aux RS pour pouvoir reculer des matchs, en raison de problèmes de salles à l'insu du plein gré des clubs, même si ceux-ci ont remis leurs dates à leurs salles bien à temps...
- Tableau des montées-descentes : dans les fardes + sera publié sur le site.
- Div 3 dames : 5 équipes / Div 2 dames : 5 équipes / Div 1 dames : 7 équipes
- Rappel du règlement : un club peut mettre 8 dames sur la liste de forces messieurs sans avoir d'équipe dame. Entre 9 et 15 dames sur la LFM, le club doit inscrire une équipe dame. Et ainsi de suite par multiple de 8.
- Rappel : un club doit affilier/réactiver un joueur classé avant le 31 décembre s'il veut jouer le 2^{ème} tour.
- Attention : sur le site « résultats », cette saison, la date par défaut est encore la saison 25-26 ; il faut absolument cliquer sur la saison 26-27 pour avoir les bonnes infos.
- Div 7 : il y a 8 équipes. Si vous voulez en ajouter, c'est le plus vite possible.

Règlement de la P7 :

- * Match 3 contre 3 avec un match de double (comme en dames).
- * Compétition réservée aux NC et E6.
- * Compétition réservée aux joueurs jusque cadet maximum (sauf dérogation préalable donnée par le CP (via le responsable interclub provincial)).
- * Les dames qui se trouvent uniquement sur la liste de force dames peuvent jouer (mais l'encodage de la feuille est impossible donc une copie de la feuille doit être envoyée au responsable provincial)
- * Encodage du score et de la feuille obligatoire.
- * Les amendes de l'interclub normal sont d'application.
- * Les matchs peuvent être reportés avec l'accord du responsable interclub provincial).
- * Il est autorisé, de façon exceptionnelle, d'aligner un joueur repris en P6 le même week-end.
- * Les règlements nationaux et régionaux sont d'application sauf avis contraire repris dans ce règlement.

Intervention d'Ochamps : il vaut mieux inscrire une équipe, et on la retire s'il y a trop de kilomètres, plutôt que de ne pas oser en inscrire une parce qu'on a peur des kilomètres... Car moins il y a d'équipes, plus il y a des kilomètres ! Ne travaillons pas à l'envers : inscrivons, et on avise suivant les inscriptions.

- Match non joué : le joueur perd 10 points au classement individuel, et l'adversaire ne les gagne plus pour autant, puisqu'il n'a pas gagné le match...



- Intervention d'Attert : les joueurs français qui sont sous-classés et qui viennent truster les tournois posent vraiment des problèmes, comme chaque saison...
Info : ces joueurs sont mis en exergue assez rapidement ; après 10 rencontres, il est reclassé. Vous pouvez prévenir le CP directement quand vous constatez une anomalie... (car on ne voit pas tout).
- DA : le joueur doit jouer ses 40 % dans la même équipe s'il veut être qualifié pour le second tour.
NDRL Rectificatif après AG, par Guy Bertrand :

Bonjour à tous,

*C'est erronément mais de bonne foi que j'ai annoncé à L'AG que les 40% de prestation devaient être accomplis dans la même équipe.
Cela représentait l'opinion majoritaire du Conseil d'Administration National.
Cependant, compte tenu que les textes sont muets à ce propos, il a finalement été décidé d'autoriser que les "40%" soient accomplis dans plusieurs équipes différentes.*

5) Rapport des commissaires aux comptes

Conformément au mandat qui nous a été donné par l'Assemblée Générale des clubs le 29 août 2025, j'ai effectué la vérification des comptes annuels du comité provincial du Luxembourg, de la commission des jeunes et de la commission d'arbitrage du Luxembourg pour l'exercice se terminant le 30 juin 2026 (période du 01/07/2025 au 30/06/2026). Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, notre rôle étant d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Le mardi 01 septembre dernier, je me suis rendu à la salle de réunion du hall sportif de Bastogne, où étaient également présents M. Guy Bertrand (Président provincial), M. Sébastien Calay (Responsable de la commission des jeunes) et M. Daniel Jeanfils (Trésorier provincial). En leur présence, j'ai pu vérifier les pièces comptables et les extraits de compte mis à notre disposition. Je confirme que les comptes annuels sont, au regard des prescriptions légales et réglementaires en vigueur en Belgique, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du comité provincial du Luxembourg, de la commission des jeunes et de la commission d'arbitrage du Luxembourg au 30 juin 2026 ainsi que les résultats de l'exercice (période du 01/07/2025 au 30/06/2026) se terminant à cette date.

*Bien cordialement,
Jean-Luc Delhove*

6) Présentation des comptes et bilan de la saison écoulée

Les documents se trouvent dans les fardes remises à chaque représentant de club.

7) Approbation des comptes et bilan de la saison écoulée

Approbation à l'unanimité.

8) Décharge aux commissaires aux comptes et aux membres du CP

9) Nomination des commissaires aux comptes de la saison suivante

DELHOVE Jean-Luc (Attert)
DI IORIO Christophe (Sélangue)

10) Présentation du budget de la saison prochaine

Le budget se trouve dans les fardes distribuées aux représentants des clubs.



11) Approbation du budget de la saison prochaine

12) Débats éventuels

13) Elections statutaires éventuelles

14) Clôture par le président